

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 2 juin 2022

MADAME, MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE MALIGNY

89800 MALIGNY

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

SIAEP DU MOULIN DES FEES

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00122537		Prélevé le : vendredi 20 mai 2022 à 09h47
Unité de gestion	0227	SIAEP DU MOULIN DES FEES	par : ROMAIN ROUSSELET
Installation	TTP 001047	MOULIN DES FEES SIVU	Type visite : AUD1
Point de surveillance	P 0000001042	SORTIE STATION SIVU	Type d'eau: T
Localisation exacte	LOCAL DES POMPES		Motif : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION
Commune	LIGNY-LE-CHATEL		

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité		Références de qualité	
inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type del'analyse : METAB Code SISE de l'analyse : 00121939 Référence laboratoire : LSE2205-15806

Résultats

Limites de qualité		Références de qualité	
inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

MÉTABOLITES NON PERTINENTS

CGA 369873	0,039 µg/L		0,9		
ESA metazachlore	0,103 µg/L		240,0		
OXA metazachlore	<0,020 µg/L		240,0		
OXA metolachlore	<0,020 µg/L		510,0		

MÉTABOLITES PERTINENTS

ESA metolachlore	<0,020 µg/L		0,10		
Flufenacet ESA	0,015 µg/L		0,10		
Métolachlor NOA	<0,050 µg/L		0,10		

Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de l'Yonne

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00122537)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

P/Le préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,



Bruno BARDOS